



Le Paradou

au fil de l'Arcoule

Bulletin
municipal

N°17
Automne 2020



DOSSIER SPÉCIAL :
**VOTRE NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE
ET SON FONCTIONNEMENT**

Retrouvez nous sur  Paradou

Site Internet : mairie-du-paradou.fr

Le Paradou au fil de l'Arcoule N°17 - Automne 2020

Éditorial 2

Vie citoyenne 3

- Résultats des élections
Municipales du 15 mars 2020 3
- Charte de l'élu local 3

Actions Covid 4

- Les actions locales
face à la COVID 4

Vie citoyenne 5

- Finances de la commune 5
- La nouvelle équipe municipale 6/7
- Les commissions municipales
et extra municipales 8/9

Associations 10

- Les associations du Paradou 10

Environnement 11

- Respectons notre cadre de vie 11
- Projet d'extinction
de l'éclairage public 11
- Cyprès 11
- Collecte des déchets 12

Directeur de la publication : **Pascale Licari**
Redactrice en chef : **Béatrice Blancard**
Redaction : **commission communication**
Maquette : **Agence Civilis**
Impression : **Les Presses de la Tarasque** certifiées
Imprim'vert
Tirage : 1600 ex.
Photos : élus, Valamido
Mairie : place Charloun Rieu 13520
Le Paradou 04 90 54 54 01



Chères Paradounaises, chers Paradounais,

La période inédite que nous vivons affecte nombre d'entre nous, sanitaire, socialement et économiquement. La gestion de notre commune en est, elle aussi, impactée.

Avec la nouvelle équipe municipale, les agents municipaux et des habitants engagés pour leur village, nous avons usé de beaucoup de dialogue, d'écoute, d'énergie et de réactivité pour assurer, depuis mars dernier, la gestion de la crise au Paradou. **Je tiens à remercier toutes celles et ceux – et ils sont nombreux – qui m'ont accompagnée dans cette période délicate et permis d'assurer la continuité du service public comme la bonne gestion de la commune.**

Ainsi, dès le confinement, des mesures ont été prises pour maintenir nos services administratifs et techniques ; des actions de communication (affiches, réseaux sociaux, site internet) ont été menées. Durant le confinement, les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont appelé une fois par semaine, tous les paradounais de plus de 80 ans. Tout a été mis en œuvre pour que la population soit pourvue en masques. Grâce à la constitution d'un réseau d'une trentaine de bénévoles et des dons de tissu, plusieurs centaines de masques ont été confectionnés et distribués, en partie par la boutique Green Alpillès. Avec l'aide de la Région et du Département, nous avons pu doter de masques l'ensemble de la population, les agents municipaux et les soignants.

Les compétences médicales de notre adjoint à la santé, sont rapidement devenues indispensables à la gestion de la crise sanitaire sur notre commune, et la création d'une maison de santé, prévue dans notre programme, devient désormais primordiale au maintien d'une offre de soins dans le village.

La vie du village ne s'est pas arrêtée pour autant. Les écoles ont rouvert dès le 12 mai et notre marché hebdomadaire dès le 2 juin. Quelques manifestations culturelles, associatives et sportives se sont également tenues dans le strict respect des contraintes sanitaires : lancement du club des jeunes, forum des associations, exposition Es'cale, concert Musiques en balade.

Notre Bistrot de village a rouvert ses portes pendant la saison estivale. Toutefois, d'un commun accord avec le délégataire, nous avons choisi d'interrompre la convention qui nous liait. Un nouvel appel à candidatures sera rapidement lancé pour que cet indispensable lieu de vie et de convivialité du village, puisse rapidement ouvrir à nouveau. Malgré le retard dû au confinement, la troisième phase des travaux d'aménagement des voiries se termine sur les voies de Bellecroix, Bourgeac et Castillon.

À présent, tournons-nous vers l'avenir. Gardons enthousiasme et confiance pour réaliser avec énergie le programme défendu lors des élections. La nouvelle équipe municipale met tout son dynamisme à porter les projets tels que, le complexe sportif, la maison de santé, l'aménagement de l'avenue de la Vallée des Baux, l'extinction des lumières du village et tant d'autres.

Je vous invite à découvrir ce 17^{ème} numéro de notre bulletin *au Fil de l'Arcoule*, qui revient sur l'actualité de ces derniers mois, présente en détails vos élus, leur organisation dans leurs fonctions et les nouveaux dossiers qui rythment la vie de notre village.

Prenez soin de vous,

Pascale Licari
Maire,
Conseillère régionale

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020

Liste conduite par	Voix	% inscrits	% exprimés	Sièges au conseil municipal	Sièges au conseil communautaire
Mme Pascale LICARI (S.E)	476	30,05	100,00	19	3

La répartition des sièges n'a lieu au 1^{er} tour que si une liste a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés. Notre liste a obtenu 84,7% des suffrages exprimés.

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1 584		
Abstentions	1 022	64,52	
Votants	562	35,48	
Blancs	52	3,28	9,25
Nuls	34	2,15	6,05
Exprimés	476	30,05	84,70

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Les élus locaux sont les membres des assemblées élus au suffrage universel, pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Cette charte établit un cadre destiné à préciser les normes de comportement que les élus locaux doivent adopter dans l'exercice de leurs fonctions et que les citoyens sont en droit d'attendre de la part de leurs représentants. Le contenu de la charte se présente comme le rappel du droit en vigueur et des principes démocratiques que doivent respecter les élus investis de la confiance de leurs électeurs.

Cette charte est ainsi définie :

- L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité
- Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier
- L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote
- L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins
- Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions
- L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné
- Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

La charte a été adoptée à l'unanimité lors du conseil municipal d'investiture du 27 mai 2020.

Celle-ci, signée par l'ensemble des élus, est affichée à la mairie, en salle du conseil municipal.

LA FIBRE AU PARADOU

Déploiement de la Fibre en 2021. Pour suivre l'actualité, se connecter sur le site Lafibre13.fr. La municipalité organisera une réunion publique au cours du premier trimestre 2021. Le sujet et son actualité seront aussi abordés dans le prochain bulletin

DÉFIBRILLATEUR

Grâce au don du Lions Club Paradou les Alpilles, un défibrillateur semi-automatique a été installé à l'école élémentaire Hubert Nyssen. De même, la commune a fait l'acquisition d'un 2^e équipement pour l'école maternelle de l'Arcoule. La municipalité répond ainsi aux obligations, faites par le législateur, d'installer ce type d'équipement dans les établissements scolaires.



TRAVAUX BELLE CROIX

Après les difficultés connues liées à la Covid 19, le chantier de la route de Belle Croix s'est enfin terminé au mois de septembre à l'exception de la finalisation des travaux à la charge d'Orange qui verra l'enlèvement des installations téléphoniques provisoires ou existantes (câbles suspendus et poteaux), ce qui permettra de terminer les quelques travaux de finition (pavés, stabilisé, etc).

La requalification de la voie a permis de créer un cheminement piéton distinct de la chaussée et de mettre en valeur le bord de l'Arcoule (murets en pierres) et le canal d'arrosage (en pierre de la Drôme) complété par la rénovation des réseaux humides et l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et la mise en place d'un nouvel éclairage public.

A présent, la route de Belle Croix est devenue une zone de rencontre depuis le carrefour du Caladat jusqu'à la rue H.Bellin où on circule à 20 km/h marqué par la signalisation verticale suivante en entrée et fin de zone :



Ce dispositif permet le croisement de 2 véhicules, si nécessaire, en empiétant sur la partie piétonne.

TRAVAUX DE LA ROUTE DES TOURS DE CASTILLON

Route des tours de Castillon, les travaux de requalification de la voirie et de création d'un cheminement piéton ont démarré à la rentrée entre le carrefour Saint Roch et la résidence Les Seniorales. Ils seront terminés pour l'essentiel fin octobre. La plantation des arbres aura lieu plus tard en automne.



LES ACTIONS LOCALES FACE À LA COVID

1] Actions menées durant la crise sanitaire. Du 17 mars au 1^{er} juin

SERVICES

- De nombreux Paradounais (élus, personnel mairie, bénévoles,...) ont permis d'assurer la continuité des services pour que la commune poursuive sa bonne gestion.
- Dès le confinement, des mesures ont été prises pour maintenir les services administratifs et techniques et un Plan de Continuation des Services a été rédigé.
- La Directrice des services a été en permanence en mairie pendant les mois de « confinement », ainsi que les agents qui « sanitaire » y étaient autorisés.

COMMUNICATION

- Des actions de communications affiches, FB, site internet ont été menées afin d'informer les habitants.

ASSISTANCE AUX AÎNÉS

- Une assistance auprès des personnes âgées a été immédiatement mise en place. Les membres du CCAS, (élus et bénévoles) ont appelé pendant tout le confinement au moins une fois par semaine les personnes de plus de 80 ans. Un agent municipal a ensuite complété en appelant toutes les personnes de plus de 70 ans.



MASQUES

- Puis tout a été mis en œuvre pour que la population soient pourvue de masques. Grâce à la constitution d'un réseau d'une trentaine de bénévoles, de dons de tissu de la population, plusieurs centaines de masques ont été confectionnés. Les premiers ont été donnés à la population par l'intermédiaire de la boutique Green Alpilles. Grâce à un don de 100 m de tissu de la Maison Souleiado, les suivants ont été fabriqués et distribués aux personnes de plus de 70 ans et aux enfants.
- Le Lions club de Paradou a également fait don à la commune d'une centaine de masques confectionnés.

- Plusieurs commandes de masques réutilisables et lavables ont été passées, afin d'en doter l'ensemble de la population :

La municipalité a commandé 4 900 masques subventionnés à 50% par l'État. Trois masques ont été distribués à chaque Paradounais.

Le Département a livré 2 050 masques ; dès le 11 mai un masque a été distribué par habitant.

La Région a fait don de 2 700 masques chirurgicaux et le Département 1 200, à l'usage des soignants et des agents municipaux dont la prévention a été complétée par l'achat et le don de visières.

ÉCOLES

- Le 12 mai, la municipalité a procédé à la réouverture des écoles; le protocole sanitaire a été rédigé avec les directrices. Les gestes barrières ont été mis en place. Des thermomètres flash pour la prise de température quotidienne des écoliers ont été mis à disposition du personnel des écoles présents.
- Les agents municipaux présents aux écoles ont réalisé des test Covid et l'ensemble des agents ont reçu une formation à la Covid 19.

2] Actions menées durant la crise sanitaire. Du 2 juin au 1^{er} septembre

Cette période a couvert de la fin de la première phase du déconfinement jusqu'à la rentrée scolaire 2020/2021.

VIE DU VILLAGE

- * **2 juin** | Réouverture du marché hebdomadaire avec la mise en place d'un protocole sanitaire.
- * **25 juin** | Décision lors d'une réunion à la mairie de Maussane des élus de la Communauté de Commune de suspendre les fêtes de village en attendant la décision définitive.
- * **13 juillet** | Annulation de la fête du Paradou vu les circonstances sanitaires.
- * **26 août** | Réunion du CCAS pour étudier le protocole de réalisation d'un registre des personnes à risques à la demande du Ministère des Solidarités et de la Santé. Il a été débattu également de l'organisation des festivités de fin d'année pour les Séniors. Le repas/spectacle habituel, difficile à envisager pour des personnes à risque, sera remplacé par la distribution d'un colis festif.
- * **31 août** | Réunion de préparation du forum des associations du 6 septembre afin de respecter le programme sanitaire.



ÉCOLES

* **31 août** | Visite de l'école élémentaire par les élus permettant de constater que les enseignants et les personnels municipaux ont mis en place le nouveau protocole sanitaire.

* **1^{er} septembre** | Ouverture des écoles maternelle et élémentaire.

3] Actions menées durant la crise sanitaire. Du 6 septembre au ...

En cette rentrée, le virus circule toujours et il est dangereux pour nous et nos proches. Il est impératif de rester vigilant face à l'épidémie de la Covid-19. C'est de l'engagement de chacun d'entre nous que dépend la santé de tous, mais également la possibilité de reprendre le cours de nos vies. Depuis le 6 septembre le village du Paradou continue de mettre en place les arrêtés préfectoraux.

* **29 septembre** | Prélèvements Covid au Paradou. Depuis le 29/09, tous les mardis et vendredis matins entre 9h et 11h et à compter du 23 octobre, tous les mardis, mercredis et vendredis matins entre 9h et 11h, dans le local de l'ancienne poste sont organisés par le laboratoire Labio de Saint-Rémy-de-Provence des prélèvements PCR pour le dépistage de la Covid 19.

Ils sont réalisés par les infirmières de Paradou et de Maussane uniquement sur prescriptions médicales et sur rendez-vous. Les rendez-vous se prennent auprès des Docteurs Dawson, Moniquet et Papaleonidas ainsi qu'auprès des infirmières libérales de Paradou et Maussane.

RECENSEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES

Suite à la demande du préfet des Bouches-du-Rhône, la municipalité du Paradou élabore un registre des personnes vulnérables, personnes âgées de plus de 65 ans, personnes malades ou handicapées vivant à domicile. Si vous souhaitez être inscrits dans ce registre, remplissez la fiche jointe au présent journal.

FINANCES DE LA COMMUNE

RESULTATS DE L'ANNÉE 2019 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2020

RÉSULTATS 2019

Au conseil municipal du 17 juin les résultats budgétaires de l'exercice 2019 ont été validés et votés. Compte tenu des différents reports excédentaires le compte administratif au 31 décembre 2019 se décompose comme suit :

En €		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	1 777 023	2 239 802
	Section d'investissement	3 356 103	3 679 963
REPORT DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	Report en section de fonctionnement		113 334
	Report en section d'investissement		519 396
1	TOTAL (réalisations + report)	5 133 126	6 552 495
RESTE À RÉALISER OPÉRATIONS EN COURS	Section de fonctionnement	0	0
	Section d'investissement	2 069 511	1 431 094
2	TOTAL DU RESTE A RÉALISER	2 069 511	1 431 094
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	1 777 023	2 353 136
	Section d'investissement	5 425 614	5 630 453
1+2	TOTAL CUMULÉ	7 202 637	7 983 589

Le résultat cumulé de l'ensemble des sections fait ressortir au titre de l'année 2019 un résultat positif de 780 952 € (7 983 589 € – 7 202 637 €)
 Pour mémoire : montant de l'année 2018 = 767 729 €

LES POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019

FONCTIONNEMENT

- L'augmentation des recettes est due en grande partie :
 - Augmentation de la dotation de solidarité communautaire (nouveaux critères défendus par le maire auprès de la CCVBA)
 - Augmentation des taxes de séjour (travail poussé d'analyse des lieux de séjour)
 - Taxe sur les terrains devenus constructibles

INVESTISSEMENT

- L'essentiel des dépenses concerne la poursuite de la rénovation de la voirie et le solde de l'opération bistrot
- Une autre dépense correspond au remboursement en juillet 2019 du solde du prêt relais contracté en décembre 2017. Remboursement en 2 ans au lieu de 3 grâce au résultat positif de 2018.

RÉSULTATS

L'affectation pour l'année 2020 du résultat positif de 780 952 € a été votée comme suit :

- Un report de l'excédent d'investissement de 204 839 € réparti en totalité en investissement.
- Un report de l'excédent de fonctionnement de 576 113 € réparti pour 200 000 € en investissement et pour 376 113 € en fonctionnement

LE BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2020

Le budget prévisionnel 2020 se décompose en :

Fonctionnement 2 152 376 €
Investissement 3 833 065 €

FONCTIONNEMENT

- L'objectif principal est de continuer de limiter les dépenses, tout en dégageant une capacité d'autofinancement pour 2020

INVESTISSEMENT

- L'essentiel des investissements est subventionné à hauteur de 80 % par le Département

FISCALITÉ 2020

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de la taxe d'habitation à leur valeur de 2019 soit 10,41% pour Paradou. (Cette taxe n'avait cependant pas été augmentée depuis 2011).

Les autres taux ont été adoptés au conseil municipal du 1^{er} juillet et sont identiques à ceux de l'année 2019

Le taux de la taxe foncière pour le bâti est de 14,90%

(Ce taux n'a pas augmenté depuis 2016)

Le taux de la taxe foncière pour le non bâti est de 39,58%

(Ce taux n'a pas augmenté depuis 2011)

LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

LES ADJOINTS

BRIGITTE VINCENTELLI

1^{re} adjointe Enfance, Éducation, Affaires sociales, État-civil

Je m'attacherai au bon fonctionnement de nos écoles, restauration scolaire, garderie et centre aéré pour que les enfants du Paradou puissent être accueillis dans les meilleures conditions possibles dans le respect des règles sanitaires actuelles. Avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) nous allons recenser les personnes vulnérables de la commune afin de pouvoir les contacter en cas de crise grave (sanitaire, météorologique, catastrophe naturelle...) et les suivre quotidiennement si elles le souhaitent car la situation sanitaire actuelle requiert une vigilance accrue auprès des personnes les plus fragiles. Je suis aussi en charge de l'état civil de la commune.



JEAN-DENIS SANTIN

Adjoint Amélioration et protection du cadre de vie

Il y a 6 ans, à l'occasion d'un premier mandat, j'ai voulu m'impliquer pour le village dans le cadre d'un projet dynamique et cohérent afin de lui donner le renouveau nécessaire et attendu en m'appuyant sur mon expérience professionnelle acquise au sein des collectivités territoriales.



A ce jour, je reste impliqué pour participer à la poursuite des actions engagées pendant cette 1^{ère} mandature, ainsi qu'au développement de toutes celles, nouvelles, contribuant, notamment, à l'amélioration et la protection du cadre de vie, sujet de ma nouvelle délégation en lien avec d'autres thématiques liées à l'environnement, l'aménagement ou l'habitat.

Au sein de l'intercommunalité je participerai aux commissions ou comités de pilotage pour suivre les dossiers importants tels que l'optimisation de la collecte et du traitement des déchets, la mise en conformité de la station d'épuration, la réalisation d'un nouveau château d'eau,...

BÉATRICE BLANCARD

Adjointe administration, communication, protocole, économie, tourisme

Un nouvel objectif pour cette mandature est de mettre en place :

- La création de nouveaux commerces
- L'aide administrative et internet
- L'accueil des nouveaux arrivants dans le village.

Les objectifs du précédent mandat seront poursuivis et améliorés :

- Communication par mise à disposition des informations sur la vie du village avec tous les moyens existants (bulletin, papier, réseaux sociaux, informatique,...)
- Travail en commissions extra-municipales (communication) ou d'élus (commerce)
- Représentation du village dans les institutions locales (dont le Parc naturel régional des Alpilles - PnrA)
- Maintien d'une signalétique homogène et respectueuse de l'environnement
- Développement du marché hebdomadaire
- Poursuivre ensemble à faire connaître et faire rayonner notre village dans les Alpilles.

L'économie et le tourisme étant pilotés par la Communauté de Communes, j'y représenterai notre village en tant que conseiller communal.

FRANÇOIS-XAVIER SUDRES

Adjoint santé

La santé est une composante essentielle du bien vivre ensemble. Ma motivation d'ancien médecin est totale pour travailler à la mise en place d'une maison de santé. Elle apportera au Paradou une structure de soins pérenne et adaptée aux besoins des habitants et permettra d'organiser des actions de prévention et de formation pour lutter contre les pathologies aiguës, chroniques et contre le handicap. L'émergence de la covid 19 me conduit également à m'impliquer dans l'adaptation des divers protocoles sanitaires pour assurer la sécurité des villageois.



MÉLANIE LEROY (NOSSEN)

Adjointe Petite enfance, animation culturelle et festive

Lors de ce mandat je vais continuer à œuvrer pour la petite enfance, les 0-3 ans, pour prolonger le travail engagé lors du mandat précédent et permettre aux enfants d'être accueillis dans les conditions les plus adaptées à leurs besoins et ainsi favoriser l'épanouissement familial. Ma deuxième délégation concerne les animations culturelles et festives. En cette période si complexe, avoir en charge les animations festives demande de garder raison, surtout pour nos fêtes, au caractère si intime. Cela ne nous empêche pas de penser demain et de soutenir la création d'un comité des fêtes. L'autre versant de ce pôle d'adjoint est l'animation culturelle. Le développement des actions menées par la bibliothèque en fait partie, actions envers les écoles, les tout-petits, mais aussi des actions envers les plus âgés d'entre-nous. Des projets totalement différents émergent de notre marmite à idées; chacun d'entre vous est convié à y participer ! Le confinement a montré combien la municipalité devait se montrer présente dans la question du lien social et c'est aussi ici pour ma part que l'action culturelle et festive prend son sens.



LES DÉLÉGUÉS

JACQUES ALLEMAND

Délégué à l'Urbanisme, aménagement du territoire, marchés publics

Je suis ravi de rejoindre cette équipe municipale et d'apporter ma contribution pour poursuivre le renouveau de notre village.

Au titre de ma délégation à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire je veillerai à un développement harmonieux de la commune dans le strict respect des règles d'urbanisme. Au titre de ma délégation Marchés Publics, je mettrai mes connaissances acquises au cours de ma vie professionnelle pour que tous nos travaux soient réalisés par des entreprises compétentes dans le meilleur équilibre entre qualité, délais et coûts.



DAMIEN SABATIER

Délégué à la Transition écologique, développement durable et développement agricole

Ingénieur agronome de formation et Docteur en biologie, j'ai exercé le métier de chercheur pendant plus de 10 ans et je dirige aujourd'hui ma propre entreprise spécialisée dans la production d'insectes et la valorisation des bio-déchets. Je veux transmettre ma passion ainsi que mon attachement à notre environnement unique, si particulier et si précieux que nous nous devons de protéger pour en assurer la pérennité et de préserver pour l'avenir de nos générations futures. Je veux être force de proposition et moteur du changement sur tous les sujets qui touchent de près ou de loin à la transition écologique et à l'agriculture. J'aurai donc l'immense plaisir d'animer cette nouvelle délégation afin d'y inclure toutes les initiatives et les actions positives pour que demain nous puissions tous ensemble, bien vivre au Paradou ! Le dynamisme de l'équipe en place ainsi que l'envie de faire grandir mon village sont les principales raisons qui m'ont poussé à me présenter comme élu au Paradou.



ANNE PLEUCHOT-FRANÇOIS

Déléguée à la culture

Consultante en informatique, j'ai 2 garçons de 29 et 23 ans et j'habite au Paradou depuis 21 ans. Je connais Pascale et Pierre depuis l'APEP, alors que nos enfants étaient en classe chez Brigitte. Déléguée à la culture, je souhaite que tous les habitants du village puissent éprouver une émotion, du plaisir face à un œuvre artistique et que ces moments de partage autour d'une exposition, d'une lecture, d'un spectacle renforcent le Bien Vivre Ensemble.

Avec la Région, le Département, l'école de Musique, une synergie avec les Baux-de-Provence et Maussane-les-Alpilles et avec chacun de vous, faisons que la culture soit l'affaire de tous !



RAPHAËL OLIVA Délégué au Sport et aux Associations

Délégué au sport et associations, c'est avec plaisir que je vais travailler en équipe pour tout d'abord répondre au programme proposé pour ce mandat au niveau des associations et du sport, puis dans un second temps proposer de nouvelles activités et événements. Je souhaite mettre en place le projet du complexe sportif et faire en sorte qu'il soit à la hauteur des besoins et des attentes du village pour toutes les générations.

Je souhaite renforcer la pratique du sport chez les jeunes en favorisant les échanges et notamment via le club des jeunes à l'initiative de ma collègue en charge de la jeunesse. Je poursuivrai la commission sport afin de susciter de nouvelles volontés pour de nouvelles idées en collaboration avec l'Opérateur Qualifié des Activités Physiques et Sportives de la municipalité pour bien vivre sportivement au Paradou ! Je serai à l'écoute des besoins des Paradounais de tous âges, au niveau de mes délégations. Je participerai aussi à tous les projets portés par la municipalité d'une manière générale



CATHERINE BEDOT Déléguée à l'Environnement et au Patrimoine

Très attachée au Paradou, c'est avec conviction que je vais poursuivre ma mission de déléguée. Avec une équipe compétente très sensible aux problèmes d'environnement et devant une prise de conscience de l'urgence climatique et écologique, une commission extra municipale a été créée lors du premier mandat; nous la reconduisons et l'ouvrons à toute personne intéressée. Notre mission est de protéger les patrimoines naturels, culturels et paysagers avec le soutien du Parc naturel régional des Alpilles qui se préoccupe de notre territoire remarquable mais vulnérable et contribue au « bien vivre au paradou ».



CHRISTINE ROUILLON Déléguée à la jeunesse

48 ans, mariée et mère de deux enfants de 8 et 17 ans, enseignante en lycée professionnel privé à Avignon, c'est au service de la jeunesse que j'ai décidé de consacrer mon action, qui viendra s'inscrire notamment dans les domaines sportif, culturel, écologique et scolaire. Début juillet, « le club des jeunes du Paradou » a été créé et une soirée Pizza a été organisée au complexe sportif. Cette première prise de contact a permis l'écoute des attentes des jeunes du village : elles sont à la fois sportives et ludiques, mais aussi relatives à la création d'un Conseil Municipal des Jeunes. Ce sera l'un des objectifs de mon action. J'ai accueilli à la Mairie en septembre les jeunes intéressés par une inscription (gratuite) au Club. Diverses activités leur seront ensuite proposées. Je prendrai part également aux commissions Sport, Finances, Urbanisme, Culture et Fêtes et Traditions.



LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BRIGITTE BELIN Conseillère municipale

Je suis membre des commissions Culture, Fêtes et Traditions, Gestion du Relais assistants maternels Alpilles Montagnette (RAM), Commission communale des impôts directs et à ce titre, j'apporterai mon aide et mes connaissances à l'équipe municipale.



PIERRE DUGUA Conseiller municipal

56 ans, Ingénieur sur le site pétrochimique de Lavera, j'ai deux enfants et j'habite au Paradou depuis 20 ans. Toujours impliqué dans des associations, je suis fier du travail réalisé par l'équipe ces 6 dernières années et c'est naturellement que j'ai souhaité renouveler mon engagement auprès de celle-ci. Je me suis occupé de créer avec l'aide de bénévoles du village, que je tiens à remercier, la course à pied Run'Alpilles qui contribue à faire connaître notre village. Je souhaite donc pendant ce nouveau mandat seconder le délégué aux sports sur les développements sportifs qui naîtront, notamment avec le nouveau complexe sportif.



AURÉLIE DUMAS Conseillère municipale

35 ans, clerc de Notaire. Lors du précédent mandat, elle était conseillère municipale déléguée à l'urbanisme en charge de la révision du PLU. Dès le Conseil municipal d'investiture en mai 2020, elle a refusé la fonction d'adjointe au maire qui lui était proposée ainsi que les délégations. De même, elle n'a souhaité participer à aucune commission.



DIDIER GUERIN Conseiller municipal

Forestier-sapeur, je suis investi sur tous les sujets touchant à la nature et seconderai la déléguée au patrimoine et à l'environnement. Je suis membre titulaire ou suppléant des commissions : ASA du Canal de la Vallée des Baux, Syndicat mixte du Viguié et de la Vallée des Baux, Société communale de chasse, Commission d'appel d'offre, Commission communale des impôts directs, Fêtes et traditions, Transition écologique et développement durable auxquelles je participerai au sein de l'équipe municipale en y apportant mes connaissances et ma passion pour ces sujets.



ANNE-SOPHIE HEUILLE Conseillère municipale

Après cinq années au sein de l'Apep dont 4 ans en tant que présidente, je souhaitais œuvrer différemment pour mon village, c'est pourquoi j'ai intégré cette nouvelle et dynamique équipe municipale. Je m'investirai dans différentes commissions telles que : Sports et Associations, Jeunesse, Fêtes et traditions, Pôle santé, Attributions des logements, et CCAS.



GAËTAN MARTEL Conseiller municipal

Directeur commercial, père de 4 enfants. Mes actions se concentreront sur mes centres d'intérêts principaux que sont la culture, la jeunesse et les sports.



CLAUDE MODONUTTI Conseiller municipal

J'ai vu Paradou dépérir pendant des années, depuis 6 ans je l'ai vu renaître, retrouver son âme. Continuer sur cette voie pour que l'on puisse bien vivre ensemble et faire rayonner notre village est l'affaire de tous. J'ai donc choisi pour cela de travailler au sein de différentes commissions (bibliothèque, caisse des écoles, communication, finances) et de m'impliquer dans un projet qui me tient à cœur, la création d'un gîte pour les pèlerins de Compostelle.



L'ensemble des élus de la nouvelle équipe municipale a adopté à l'unanimité la Charte de l'élu local (cf p.3) lors du conseil municipal d'investiture du 27 mai 2020.

REPRÉSENTATIONS, COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA MUNICIPALES

1) REPRÉSENTATION DU MAIRE PASCALE LICARI AUPRÈS DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

- CCVBA communauté de communes vallée des Baux Alpilles, élue vice-présidente en charge de la transition écologique
- PNRA, Parc Naturel Régional des Alpilles, élue 1^{re} Vice-présidente, en charge des finances et de l'aménagement du territoire
- PETR Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles, élue Vice-présidente, en charge de l'Attractivité territoriale.

2) REPRÉSENTANTS CCVBA, CCAS ET CAISSE DES ÉCOLES

ELUS			
Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles (C.C.V.B.A) :	Pascale LICARI - Maire, Jean-Denis SANTIN, Béatrice BLANCARD (élus le 15 Mars 2020)		
	ELUS		MEMBRES EXTERIEURS
	Président	Membres	
Centre Communal d'Action Sociale	Pascale LICARI	Brigitte VINCENTELLI Anne-Sophie HEUILLE François-Xavier SUDRES	Membres nommés par le Maire Michèle CHAMPY Michèle AUGUSTE Monique OLIVIER
Caisse des Ecoles	Pascale LICARI	Brigitte VINCENTELLI Claude MODONUTTI	3 représentants des parents d'élèves, représentant de l'Education Nationale, représentant du Préfet

3) REPRÉSENTANTS OU DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AUPRÈS DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

	Titulaires	Suppléants
ASA Canal Vallée des Baux	Didier GUERIN	Jean-Denis SANTIN
Conseil d'administration Collège Charloun Rieu	Christine ROUILLON	Gaëtan MARTEL
Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux	Jean-Denis SANTIN	Didier GUERIN
Syndicat Mixte de gestion du PNRA	Pascale LICARI	Jean-Denis SANTIN
Syndicat intercommunal sécurité civile	Jean-Denis SANTIN , François-Xavier SUDRES	Béatrice BLANCARD, Pierre DUGUA
Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM)	Jean-Denis SANTIN	Béatrice BLANCARD
Syndicat Mixte d'Energie du Département des BDR (SMED13)	Jean-Denis SANTIN	Jacques ALLEMAND
Syndicat Intercommunal pour la construction, l'aménagement et l'entretien d'une perception	Jean-Denis SANTIN François-Xavier SUDRES	Béatrice BLANCARD Pierre DUGUA
Conservatoire de musique du Pays d'Arles	Mélanie NOSSEN	Anne PLEUCHOT (S)
SIVU pour la gestion du RAM Alpilles Montagnette	Mélanie NOSSEN, Brigitte VINCENTELLI	Anne-Sophie HEUILLE , Brigitte BELIN
Mission locale du Delta	Christine ROUILLON	Mélanie NOSSEN
Société Communale de Chasse Farandole	Didier GUERIN Béatrice BLANCARD	Jean-Denis SANTIN
Crèche « Le Rendez-vous des Tout Petits »	Mélanie NOSSEN	Brigitte VINCENTELLI
Correspondant défense	Jean-Denis SANTIN	

4) Commissions obligatoires

Toutes les commissions ont pour Présidente, de droit, le maire Pascale LICARI (sauf les listes électorales)

COMMISSION	ELUS	
	Titulaires	Membres
Commission d'appel d'offres	Jacques ALLEMAND, Jean-Denis SANTIN, Brigitte VINCENTELLI	Claude MODONUTTI, Anne PLEUCHOT, Didier GUERIN
La commission d'appel d'offres est obligatoire pour l'attribution des marchés dont le montant HT est supérieur aux seuils européens, dits formalisés Pour les fournitures et services, à partir de 214 000 € Pour les marchés de travaux, à partir de 5 350 000 €		
Commission d'ouverture des plis pour les DSP	Brigitte VINCENTELLI, Béatrice BLANCARD, Jacques ALLEMAND	Pierre DUGUA, Mélanie NOSSEN, Christine ROUILLON
Commission communale des impôts directs	Anne PLEUCHOT, Claude MODONUTTI, Gaëtan MARTEL, Didier GUERIN, Damien SABATIER, Jean-Denis SANTIN	Brigitte BELIN Habitants imposables au paradou
Commission de contrôle des listes électorales fixée par arrêté	Brigitte BELIN	Jacques ALLEMAND

5) COMMISSIONS FACULTATIVES CRÉÉES PAR LA COLLECTIVITÉ

Toutes les commissions ont pour Présidente, de droit, le maire Pascale LICARI

COMMISSION	ELUS	
	Vice président (VP)	Membres
Commission Finances	Pascale LICARI	Brigitte VINCENTELLI, Jean-Denis SANTIN, Béatrice BLANCARD, François-Xavier SUDRES, Mélanie NOSSEN, Jacques ALLEMAND, Pierre DUGUA, Raphaël OLIVA, Christine ROUILLON, Anne PLEUCHOT, Claude MODONUTTI
Commission Urbanisme et Aménagement du territoire	Jacques ALLEMAND (VP)	Brigitte VINCENTELLI, Jean-Denis SANTIN, Damien SABATIER, Anne PLEUCHOT, Christine ROUILLON
Commission commande publique	Jacques ALLEMAND (VP) Jean-Denis SANTIN Brigitte VINCENTELLI	Claude MODONUTTI, Anne PLEUCHOT, Gaëtan MARTEL
Commission attribution des logements	Brigitte VINCENTELLI (VP)	Béatrice BLANCARD, Anne Sophie HEUILLE
Commission Animation Commerciale	Béatrice BLANCARD (VP)	Jean-Denis SANTIN, Brigitte VINCENTELLI, François-Xavier SUDRES, Mélanie NOSSEN, Damien SABATIER
Commission Fêtes et traditions	Mélanie NOSSEN (VP)	Gaëtan MARTEL, Anne Sophie HEUILLE, Raphaël OLIVA, Didier GUERIN, Damien SABATIER, Anne PLEUCHOT, Christine ROUILLON, Brigitte BELIN

6) COMMISSIONS EXTRA MUNICIPALES

Toutes les commissions ont pour Présidente, de droit, le maire Pascale LICARI

COMMISSION	ELUS		MEMBRES EXTERIEURS
	Vice-président	Membres	
Commission Environnement et Patrimoine	Catherine BEDOT	Didier GUERIN Damien SABATIER	Dominique VALADIER Michèle VALADIER Raoul COQ Renée MONDIN
Commission Culture	Anne PLEUCHOT	Mélanie NOSSEN Christine ROUILLON Brigitte BELIN Gaëtan MARTEL	Régine DEMERY Michèle VALADIER Dominique VALADIER
Commission Communication	Béatrice BLANCARD	Brigitte VINCENTELLI Claude MODONUTTI	Michèle VALADIER Michèle COQ
Commission Jeunesse	Christine ROUILLON	Raphaël OLIVA Anne-Sophie HEUILLE Gaëtan MARTEL	Membres extérieurs à compléter
Commission Sports	Raphaël OLIVA	Pierre DUGUA Anne-Sophie HEUILLE Christine ROUILLON Gaëtan MARTEL François-Xavier SUDRES	Christian OLIVIER Guillaume PECHON Sylvie PECHON Christian FERTÉ Catarina CANEDDU
Commission Bibliothèque	Mélanie NOSSEN Claude MODONUTTI	Stéphanie PASTOR (bibliothécaire)	Bénévoles(*)
Commission transition écologique et développement durable	Damien SABATIER	Jean-denis SANTIN Catherine BEDOT Jacques ALLEMAND François-Xavier SUDRES Didier GUERIN Christine ROUILLON Anne PLEUCHOT	Philippe DARFEUILLE Martine MESMER Benoît HERTZ Sandra BRUN
Commission Pôle santé	François-Xavier SUDRES	Jean-denis SANTIN Christine ROUILLON Jacques ALLEMAND Anne-Sophie HEUILLE Damien SABATIER	Dr Bernard GIRAL Christelle NOBLE

* Bénévoles : Michèle VALADIER, Michèle CHAMPY, Michèle COQ, Madeleine ANTENER GENIER, Marie-Paule GEORGES, Liliane TEDESCHI, Marie-José UROZ, Hélène OLIVARI, Dominique VALADIER, Martine DIAZ, Martine PEYRIC, Dominique MICHARD

ASSOCIATIONS DE PARADOU



Fédération départementale des Bouches-du-Rhône
Directrice: Mme ROUX Séverine
Tél : 04.90.58.57.52
Mail : severine.roux@famillesrurales.org



Parents d'élèves
Présidente: Mmes Julie FAURE MARON et Elizabeth GEHRINGER
Tél : 06.84.97.61.20 - 06.25.40.67.60
Mail : apep13520@gmx.fr



Assistances Maternelles Agréées de la vallée des Baux
Présidente: Mme CHAVEROT Ludivine
Tél : 06.62.90.97.59
Mail : lespetitescigales13520@gmail.com



Club de Séniors
Délégué Entraide Solidarité 13: Mr VANCAYSEELE Marc
Tél : 04.90.54.41.02
Mail : m.vancayseele@gmail.com



Tennis Club
Présidente Mme CANNEDDU Catérina
Tél : 06.01.10.40.23
Mail : cat.nijofagi@gmail.com



Art Cool Académie
Zumba / Pilates
Président Mr MINING Bernard
Tél : 06.20.92.54.57
Mail : art-cool.academie@laposte.net



LM Danser
Danse de Salon
Mme Lydie CHABEAUDIE
Tél : 06.34.48.22.93
Mail : L.M.danser@numericable.fr



La Compagnie Détours
Ateliers de Théâtre
Président Mr GUILLOT Jean-Pierre
Tél : 06.81.64.79.96
Mail : lacompagniedetours@gmail.com



Les Amis de Charloun Rieu
Président Mr GRAUGNARD Henri
Tél : 06.27.44.79.07
Mail : henri.graugnard@sfr.fr



Terres des Baux, d'hier à aujourd'hui
Co-Présidents : Mr VALADIER Dominique et Mr CAMOUS André
Tél : 06.25.24.84.34
Mail : terresdesbaux@laposte.net



Es'cale
Président: Mr CAVENAGO Alain
Tél : 06.26.19.96.34
Mail : cavenago.alain@orange.fr



Lions Club Féminin
Présidente: Mme DE JAGER Joelle
Tél : 06 16 55 38 08
Mail : dejager@bulbargence.com

Société de Chasse

Président Mr BELTRAN Paul
Tél : 06.86.02.03.14
Mail : marc.gaspar@wanadoo.fr

Associations de la Vallée des Baux



Etoile Sportive
Président Mr PERRET Michel
Tél : 07.71.82.83.53
Mail : michel.perret13@gmail.com

Association Sportive Bausseque

Foot loisir + de 16 ans
Responsable : Mr PICOT Jérémie
Tél : 06.27.16.01.49
Mail : jeremie.picot@wanadoo.fr



Ovalive Club des Alpilles
Président Mr LAFFITE Patrick
Tél : 06.09.51.77.32
Mail : patrick@gmail.com
ovapaglia@gmail.com



La Boule Ovale
Président Mr PASSAMARD Daniel
Tél : 04.90.54.30.31 - 07.85.32.98.01
Mail : daniel.passamard@wanadoo.fr



Body Fit Boxing
Président Mr FERAY Roland
Tél : 07.60.39.61.12
Mail : rolandferay@orange.fr



pour tous, toute la vie, partout

ADMR

Présidente Mme MAUREAU Marie-Claire
Représentante de Paradou Mme CHAMPY Michèle
Tél : Permanence Maussane 04.90.54.35.60
Mail : valleedesbaux@admr13.org



Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie
Président: Mr ARNAUD René
Tél : 04.90.54.48.04



Comité du Souvenir Français
Présidente Mme CHARLET Jane
Tél : 04.90.54.49.22



Amicale des Mutilés Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre

Président Mr DEGE Jacques
Tél : 04.90.54.37.78
Mail : dege.jacques@wanadoo.fr



Ligue de la défense des Alpilles
Représentante sur Paradou Mme MONDIN Renée
Tél : 06.12.61.61.68

Mail : mondin.renee@orange.fr

Autres



Poney club Le Rouget
Mme LUPARIA Sabine
Tél : 06.14.80.46.09
Mail : le.rouget@orange.fr
Site : le.rouget.free.fr



Ecurie du Castillon
Mme ANDRE Magali
Tél : 06.16.10.85.45

Mail : ecuriecastillon@gmail.com
Site : www.ecurieducastillon.fr



Le golf de Manville
Mme PICOT Jérémie
Tél : 04.90.54.40.93
Mail : golf@domainedemanville.fr
Site : www.domainedemanville.fr

RESPECTONS NOTRE CADRE DE VIE ET AIDEZ-NOUS À LE RESPECTER

Trop souvent nous constatons des dépôts illicites sur les points de collecte Verre/Papier/Cartons/Textile. C'est inacceptable !

Tous les déchets autres que le verre, le papier, le carton ou le textile doivent être apportés en déchèterie. CD 27 Route de Saint-Martin de Crau, 13520 Maussane-les-Alpilles Téléphone: 04 90 54 54 20.

Les contrevenants s'exposent à une amende conformément au règlement de collecte établi par la C.C.V.B.A et consultable sur le site <https://vallee-des-baux-alpilles.fr/collecte-dechets-territoire-de-ccvba-1/>

La C.C.V.B.A a distribué un guide du tri « Mémotri » dans vos



boîtes aux lettres en vue de la nouvelle organisation mise en place à partir du 19 octobre 2020. Servez-vous en, il est très utile. Des exemplaires « papier » sont disponibles à l'accueil de la mairie. Le téléchargement est possible à l'adresse : <https://vallee-des-baux-alpilles.fr/memotri-le-guide-du-tri/>

Jours de collecte déchets Paradou	Ordures ménagères Poubelle grise	Emballages Poubelle jaune
Secteur Nord Incluant D17 av. Vallée des Baux	VENDREDI	MERCREDI
Secteur Sud	MARDI	LUNDI



Important : à partir du 19 octobre 2020, les collectes sont réorganisées

Les plans (vue générale et zoom centre-ville) sont téléchargeables sur le site internet de la CCVBA <https://vallee-des-baux-alpilles.fr/information-collecte-de-vos-dechets-en-porte-a-porte/>

Pour respecter la qualité de votre cadre de vie, il est nécessaire de sortir vos conteneurs la veille au soir (dimanche ou mardi pour les emballages – poubelle jaune et lundi ou jeudi pour les ordures ménagères – poubelle grise) et les rentrer dans les meilleurs délais après la collecte (conformément au règlement de collecte).

En partenariat avec le Parc naturel régional des Alpilles

PROJET D'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Du contexte... au projet

Notre environnement, notre cadre de vie occupent une part grandissante des préoccupations quotidiennes des citoyens. Le changement climatique, la transition écologique et énergétique ne sont pas seulement des mots que nous entendons tous les jours. La commune du Paradou souhaite agir concrètement et assumer sa part des efforts à fournir à la fois pour l'environnement, mais aussi pour la garantie d'une bonne gestion de l'argent public. Et ses efforts sont l'affaire de tous.

Aussi, la municipalité souhaite vous associer par un sondage à la démarche qu'elle a entreprise visant à réduire les coûts en énergie et notamment celui lié à l'éclairage public : l'extinction partielle (une partie de la nuit) de l'éclairage public.

Du constat..... au débat

La commune du Paradou participe depuis 6 ans, avec le soutien du Parc naturel régional des Alpilles, à l'opération nationale « Le jour de la nuit ». Le succès rencontré par chacune des éditions montre l'intérêt que nous portons à notre ciel nocturne, devenu pourtant bien moins visible. La cause : un sur-éclairage nocturne. Les enseignements tirés de cette participation récurrente sont multiples.

- La lumière artificielle nocturne pollue,
- La pollution lumineuse impacte les rythmes biologiques de la faune et de la flore,
- Elle dégrade les habitats naturels,
- Elle implique des risques pour la santé humaine,
- Elle est source de consommation d'une énergie superflue.
- L'éclairage nous sert collectivement mais pas toute la nuit. Les lampadaires sont éclairés toute la nuit, de coucher du soleil au lever du jour alors même que la grande majorité des déplacements nocturnes s'effectuent en première partie de nuit.



D'un point de vue sécurité, selon les chiffres disponibles de l'Observatoire national de la délinquance et des ripostes pénales (ONDRP), près de 80 % des vols et agressions ont lieu en plein jour. L'extinction lumineuse ne favorise pas les cambriolages puisqu'un cambrioleur a besoin de lumière pour pouvoir se repérer.

Quant à la sécurité routière, il est aujourd'hui prouvé qu'en zone éteinte, les conducteurs lèvent le pied et sont plus prudents. Les

accidents sont donc moins fréquents et surtout moins graves. Par ailleurs, d'autres dispositifs alternatifs comme les catadioptrés en bord de route ont prouvé leur efficacité.

Aussi, en commission extra municipale patrimoine et environnement, un débat est né. Des questions ont surgi : avons-nous besoin, aux heures où nous dormons, que nos rues soient éclairées ? Ne peut-on pas parler aujourd'hui de gaspillage d'énergie ? Une autre question a également alimenté le débat mené par l'équipe municipale et extra-municipale : ne vaut-il pas mieux diminuer, voire supprimer, tout ce qui n'est pas essentiel à la vie communale et tenter de maintenir financièrement les postes importants que sont : le personnel, l'éducation et les écoles, la culture et les associations...

Un sondage est proposé à chaque habitant depuis le 12 octobre pour une expérimentation d'un an (à rendre pour le 4 novembre) Le sondage dépouillé, afin de pouvoir répondre à vos questions, la municipalité organisera une réunion publique sur ce projet. La date de cette réunion sera annoncée ultérieurement et tiendra compte du contexte sanitaire. L'extinction sera mise en expérimentation début 2021 pour une durée d'un an à l'issue de laquelle un second sondage vous sera proposé. La décision sera prise après ces consultations.

CYPRÈS

Des habitants ont adressé un message de mécontentement et d'étonnement relatif à la suppression des trois cyprès en bordure de la route des tours de Castillon pendant les travaux d'aménagement.

Cet arrachage peut surprendre compte tenu de l'engagement que s'est fixé la commune pour la préservation des haies sur son territoire en collaboration avec le Parc Naturel Régional des Alpilles (PNRA) et notamment sur la base de son PLU où une multitude de haies sont classées afin de préserver nos paysages.

Démarche de la commune sur ce projet mais aussi sur ceux conduits ces dernières années et ceux des projets à venir.

Ces cyprès, seuls restant, faisaient partie initialement, d'une haie qui a été supprimée pendant les travaux de construction sur la parcelle voisine.

Dans le cadre du projet, le maître d'œuvre (architecte-paysagiste) a établi son diagnostic et n'a pas jugé intéressant de les conserver, notamment au regard de leur qualité.

Toutefois, la requalification de la route des tours de castillon sud va comprendre la plantation d'une quarantaine d'arbres, essentiellement des chênes blancs à l'instar de la voie Aurélienne sur son cheminement piétonnier réalisé. Ceci devrait compenser les 3 végétaux supprimés.

Après développement des arbres, conjugué aux aménagements de voirie, cette voie aura complètement changé de physiologie concourant à améliorer la sécurité notamment celle des piétons.

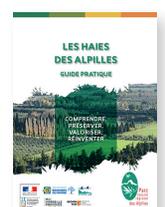
Le prolongement du cheminement vers le sud, dans un temps non défini à ce jour mais dans les meilleurs délais, sera réalisé jusqu'au lotissement des Cigales pour permettre à ses résidents de se déplacer à pied ou à vélo jusqu'au cœur de village. La municipalité a bien conscience de la nécessité de préserver les arbres du village afin de préserver nos paysages et la biodiversité.

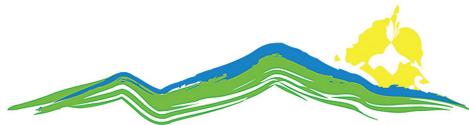
Pour cela, la commune s'engage dans tous ses projets à réaliser des plantations d'arbres sous forme d'alignements entre autres, notamment :

- Voie Aurélienne/croisement St Roch/ route de St Roch, 101 arbres ont été plantés
- Chemin de Bourgeac/parking cimetière, 83 arbres ont été plantés

Avec la route des Tours de Castillon ce sont plus de 220 sujets qui auront été plantés ces 4 dernières années et d'autres alignements sont prévus dans les prochains mois.

Pour information, et à toutes fins utiles, un Guide pratique sur les haies des Alpilles a été conçu et édité par le PNRA - pour lequel Paradou a été sollicité avec la commune d'Eygüières - celui-ci est disponible en mairie ou à la Maison du parc.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DES BAUX-ALPILLES

Les nouvelles collectes de déchets en porte-à-porte sont en place depuis le lundi 19 octobre.

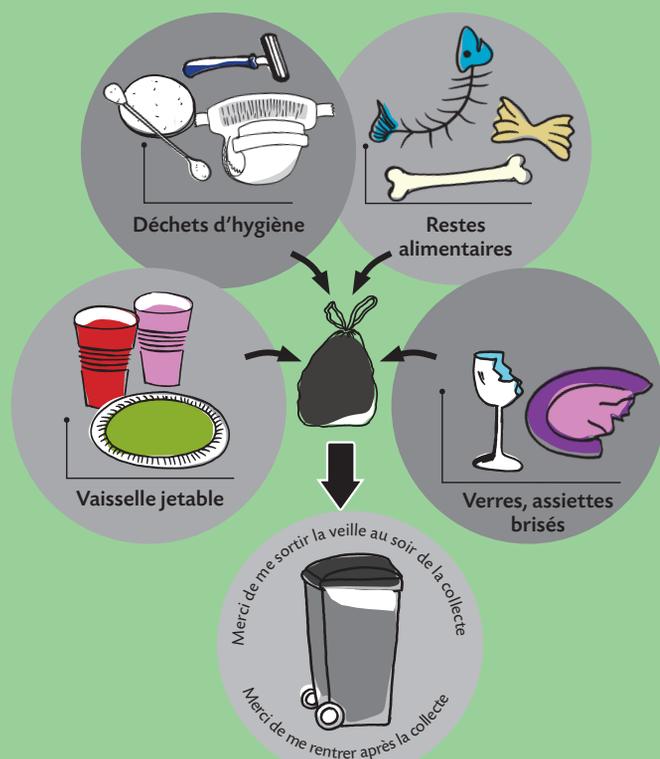
Le ramassage aura lieu une fois par semaine pour les ordures ménagères et les emballages suivant le tableau ci-après :

Jours de collecte déchets Paradou	Ordures ménagères Poubelle grise	Emballages Poubelle jaune
Secteur Nord incluant D17 av. Vallée des Baux	VENDREDI	MERCREDI
Secteur Sud	MARDI	LUNDI

<https://vallee-des-baux-alpilles.fr/information-collecte-de-vos-dechets-en-porte-a-porte/>
SERVICE INFO DECHETS 04 90 54 54 20

ORDURES MÉNAGÈRES

A déposer uniquement en sac dans le bac.



UN DOUTE, UNE QUESTION 04 84 510 620 info.dechet@ccvba.fr www.vallee-des-baux-alpilles.fr

EMBALLAGES

*Déposez-les en vrac dans le bac.
Inutile de les laver, il suffit de bien les vider !*



UN DOUTE, UNE QUESTION 04 84 510 620 info.dechet@ccvba.fr www.vallee-des-baux-alpilles.fr

